

Les zones humides : des réservoirs de biodiversité à préserver

FÉVRIER 2018

À l'occasion du prochain rapport de l'IPBES sur l'état de la biodiversité en Europe et en Asie Centrale, la FRB donne chaque mois jusqu'à la sortie du rapport la parole à des chercheurs spécialistes de différents écosystèmes (marin, forestier, d'eau douce...) et de disciplines comme le droit, l'économie et la biologie de la conservation. Autant de domaines qui offrent chacun un éclairage précis sur les enjeux actuels pour la biodiversité en Europe.



Interview de Pierre Caessteker, chargé de mission zones humides à l'AFB

Dans le monde, **64 % des zones humides ont disparu depuis le début du XX^e siècle**. Si les grands projets d'infrastructures et d'urbanisation ainsi que l'intensification de l'agriculture ont conduit à l'assèchement de ces zones, nos sociétés prennent aujourd'hui un peu plus conscience de la nécessité de les préserver. Ainsi, 74 % des Français se sont montrés favorables à l'abandon du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, situé sur une zone humide. A l'occasion de la journée mondiale des zones humides et en lien avec le prochain rapport de l'IPBES sur l'état de la biodiversité en Europe, Pierre Caessteker, chargé de mission à l'Agence française pour la biodiversité (AFB), revient sur les effets bénéfiques de ces écosystèmes, essentiels au cycle de l'eau et à la biodiversité.



Quels sont les types de zones humides d'eau douce en France et où les trouve-t-on ?

Il n'existe pas de cartographie des zones humides françaises. En revanche, les « milieux potentiellement humides » font l'objet d'une [carte nationale](#). Ils couvrent environ 13 millions d'hectares, soit près d'un quart du territoire, avec une répartition inégale (certaines régions en possèdent 3 à 5 %, d'autres plus de 10 %). Parmi les zones humides d'eau douce, citons les tourbières, les forêts alluviales, les prairies humides, les cariçaies (milieux formés par des plantes appelées carex ou laïches) et les roselières (roseaux). Plusieurs sont classées au titre de la Convention de Ramsar sur les zones humides : la vallée de la Somme et de l'Avre, une des plus grandes tourbières alcalines d'Europe, les forêts galeries qui bordent le Rhin, ainsi que l'étang de Grand-Lieu, constitué d'un plan d'eau et d'une multitude de radeaux flottants tourbeux.

Pour quelles espèces les zones humides d'eau douce sont-elles indispensables ?

Ces écosystèmes abritent une biodiversité dont la richesse est très importante. La moitié des oiseaux en France y passent au moins une partie de leur temps, de même que la totalité des amphibiens. Les zones humides abritent de nombreuses espèces emblématiques, dont certaines menacées de disparition, comme le butor étoilé et le râle des genêts, ou encore la gentiane pneumonanthe, caractéristique des tourbières, et la fritillaire pintade parmi la flore des prairies humides.

« Si notre environnement était un corps humain, les zones humides en seraient les reins »

Elles sont donc cruciales pour la biodiversité. Et pour les êtres humains ?

Ces écosystèmes réalisent plusieurs grandes fonctions. Ils ont un rôle hydrologique, en se comportant comme une éponge qui stocke l'eau puis la relâche en période de sécheresse. Ce sont aussi des filtres naturels qui épurent les cours d'eau. Dans les secteurs anoxiques (pauvres en oxygène) des zones humides, des bactéries dénitrifient l'azote, c'est-à-dire qu'elles transforment les nitrates en gaz, et une partie de la végétation consomme les nitrates restants. Si notre environnement était un corps humain, les zones humides en seraient les reins, de même que les cours d'eau en seraient les vaisseaux sanguins. Elles séquestrent aussi le carbone de l'atmosphère et servent d'habitats pour la biodiversité.

Que révèlent de nos sociétés les contestations locales qu'il y a pu avoir autour de ces zones, comme ce fut le cas pour Notre-Dame des Landes ?

Les zones humides sont d'intérêt général en luttant contre les inondations, en régulant les ressources en eau et en favorisant la biodiversité. Il y a probablement une prise de conscience croissante de la société qui se préoccupe de plus en plus de ces sujets. Or, l'agriculture et l'urbanisme relèvent également de l'intérêt général, ce qui crée une tension entre ces secteurs, d'où la nécessité d'articuler les politiques publiques, qui fonctionnaient autrefois de manière séparée.

Quelles sont les menaces qui pèsent sur les zones humides d'eau douce ?

Comme pour toutes les zones humides, la première [source de destruction](#) est l'urbanisation, qui les grignote petit à petit. La seconde est l'agriculture, avec l'intensification de ses pratiques d'une part et la déprise agricole d'autre part. La troisième source de disparition est la présence d'espèces exotiques envahissantes, comme le montre [la dernière enquête à dire d'experts sur l'état des milieux humides entre 2000-2010](#).

Quelles sont les réglementations qui les protègent ?

La réglementation, même si elle est relativement jeune (une trentaine d'années), a beaucoup évolué ces dernières années : définition nationale en 1992, arrêté d'iden-



tification et de délimitation en 2008... Même si les zones humides ne sont pas des masses d'eau au sens de la Directive-cadre sur l'eau, elles sont reconnues comme des écosystèmes qui participent à l'atteinte du bon état écologique. Près de 60 % des sites Natura 2000 renferment des habitats humides d'intérêt communautaire, riches d'une biodiversité exceptionnelle. Il est à noter que les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ont joué un rôle important dans l'intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLUI). Les SDAGE 2009-2015 ainsi que les lois Grenelle 1 et 2, renforcées par la loi sur la reconquête de la biodiversité et des paysages, ont mis en lumière la nécessité d'une mise en œuvre exemplaire de la séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) pour les projets, plans et programmes pouvant avoir des impacts significatifs sur les zones humides. Les outils réglementaires et contractuels disponibles et utilisés pour la préservation et la restauration des zones humides en France sont rarement spécifiques à ces zones. Parmi les dernières nouveautés, la loi sur la reconquête de la biodiversité et des paysages reconnaît aujourd'hui des « sites Ramsar » (zones humides d'importance internationale selon la convention de Ramsar), mais cela ne constitue pas une protection en tant que telle : il s'agit plus d'un label qui reconnaît aux acteurs d'un territoire un engagement et une gestion exemplaire de ces milieux.

Quels sont aujourd'hui les grands travaux de recherche effectués sur les zones humides ?

Le Muséum national d'Histoire naturelle a synthétisé l'ensemble des [travaux de recherche consacrés aux zones humides entre 2001 et 2011](#). Il s'agit d'une mine de renseignements qui a permis de lancer un certain nombre de projets de recherche et développement pour répondre aux besoins des acteurs des territoires. Actuellement, la recherche soutenue par l'AFB porte notamment sur le fonctionnement de ces écosystèmes – par exemple, l'acquisition de connaissances sur les relations entre zones humides et eaux souterraines – et sur les trajectoires d'évolution des milieux et l'évaluation des taux d'échec ou de réussite des actions écologiques réalisées en zones humides (gestion, restauration, réhabilitation, réaffectation, etc.).

Comment la recherche peut-elle aider à une meilleure gestion de ces zones humides ?

La recherche doit avant tout répondre aux besoins opérationnels des acteurs du territoire. Par exemple, de 2013 à 2016, les travaux engagés par l'Onema et poursuivis actuellement par l'AFB avec le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), l'Irstea, le Cerema, le Forum des Marais Atlantiques (FMA), Biotope, l'Université de Tours et l'Université de Grenoble ont permis d'élaborer la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides. Cette dernière est en cours de déploiement auprès des bureaux d'études, des services de l'Etat et des établissements publics concernés par la mise en œuvre de la séquence ERC. Il s'agit pour l'AFB d'élaborer des outils et de les transférer du monde des chercheurs vers celui des gestionnaires. L'ambition est de pouvoir parler des zones humides avec différents acteurs en élaborant ensemble un vocabulaire commun, essentiel pour échanger de façon constructive.

Interview de : Pierre CAESSTEKER
Chargé de mission milieux humides
Département Centre de ressources
Direction de la Recherche, de l'Expertise et du
Développement des Compétences
Agence française pour la biodiversité

Propos recueillis par :
Nastasia MICHAELS
Fondation pour la recherche sur la biodiversité